

PROJET USINE AP50 DU COMPLEXE JONQUIÈRE

AVIS DE PROJET

Octobre 2008

Énoncés prospectifs

Le présent document contient des «énoncés prospectifs» au sens de l'article 27A de la loi intitulée Securities Act of 1933, modifiée, et de l'article 21E de la loi intitulée Securities Exchange Act of 1934, modifiée. Tous les énoncés qui ne sont pas des énoncés de faits historiques dans la présente annonce, y compris, notamment, ceux concernant la situation financière et la stratégie d'entreprise de Rio Tinto et les plans et objectifs de la direction quant à d'éventuelles opérations (y compris les plans de développement et les objectifs relatifs aux produits de Rio Tinto et les prévisions de production), sont des énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs supposent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus de sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de Rio Tinto, ou les résultats de l'industrie, peuvent être sensiblement différents des résultats, du rendement ou des réalisations futurs exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs.

Ces énoncés prospectifs se fondent sur différentes hypothèses concernant les stratégies d'entreprise actuelles et futures de Rio Tinto et l'environnement dans lequel Rio Tinto exercera son activité à l'avenir. Plusieurs facteurs importants peuvent faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de Rio Tinto diffèrent sensiblement de ceux exprimés dans les énoncés prospectifs, notamment les niveaux de production réels pendant toute période, les niveaux de demande et les prix du marché, la capacité de produire et de transporter des produits de façon rentable, l'incidence des cours du change sur les prix du marché et les charges d'exploitation, les problèmes d'exploitation, l'incertitude politique et la conjoncture économique dans certaines régions du monde, les mesures des concurrents, les activités des autorités gouvernementales, comme des changements à la fiscalité ou à la réglementation et d'autres facteurs indiqués dans le dernier rapport annuel de Rio Tinto sur formulaire 20 F déposé auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la «SEC») ou sur formulaire 6 K fourni à la SEC. Les énoncés prospectifs doivent donc être appréciés à la lumière de ces facteurs de risque et on ne saurait s'y fier outre mesure. Ces énoncés ne valent qu'en date de la présente annonce. Rio Tinto décline expressément toute obligation ou tout engagement (à moins que la législation applicable, le City Code on Takeovers and Mergers (le «Takeover Code»), les UK Listing Rules, les Disclosure and Transparency Rules de la Financial Services Authority et les Listing Rules de l'Australian Securities Exchange, ne l'y obligent) de diffuser publiquement quelque mise à jour ou révision que ce soit des énoncés prospectifs contenus dans les présentes compte tenu de quelque modification que ce soit aux attentes de Rio Tinto s'y rapportant ou de quelque changement que ce soit dans les événements, la situation ou les circonstances sur lesquels ces énoncés sont fondés.

Aucun énoncé dans la présente annonce ne saurait être interprété de telle manière que le bénéfice par action futur de Rio Tinto plc ou de Rio Tinto Limited sera nécessairement égal ou supérieur à ses bénéfices par action publiés.

Conformément aux exigences du Takeover Code, aucune personne chez Rio Tinto ou parmi ses dirigeants ni aucune personne nommée dans la présente annonce avec son consentement ou ayant participé à la préparation de cette annonce ne fait de déclaration ni ne donne de garantie (explicite ou implicite) ou d'assurance que les valeurs sous-entendues, les résultats anticipés, le rendement ou les réalisations mentionnés ou suggérés dans les énoncés prospectifs contenus dans la présente annonce se matérialiseront.

À l'usage du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Date de réception
	Numéro de dossier

1. Initiateur du projet

Nom :	Rio Tinto Alcan inc.
Adresse :	1188, rue Sherbrooke Ouest ----- Montréal (Québec) ----- H3A 3G2
Promoteur	Groupe Métal Primaire, division de Rio Tinto Alcan Inc. Représentant du promoteur : Yves Bouchard, directeur général Usine AP50 Jonquière et Stratégie Québec 1980 boul. Mellon, Saguenay (Jonquière), G7S 3G9
Responsable du projet :	Yvan Cantin, directeur du projet Usine AP50 Jonquière yvan.cantin@riotinto.com

Responsable des relations avec le MDDEP : André Ayotte
andre.ayotte@riotinto.com

2. Consultant mandaté par l'initiateur du projet (s'il y a lieu)

Nom :	SNC Lavalin Environnement
Adresse :	455, boul. René-Lévesque Ouest ----- Montréal ----- H2Z 1Z3
Téléphone :	(514) 393-1000
Télécopieur :	(514) 392-4758
Courriel :	eric.delisle@snclavalin.com
Responsable du projet :	Éric Delisle

Présentations du promoteur et des consultants

Promoteur

Le promoteur du projet est le Groupe Métal Primaire, une division de Rio Tinto Alcan Inc. (ci-après, "Rio Tinto Alcan"), une société canadienne dont le siège social est situé à Montréal :

Adresse: Rio Tinto Alcan Inc.
1188, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H3A 3G2

Rio Tinto Alcan est l'un des groupes de produits et une filiale à part entière de Rio Tinto. Elle est le leader mondial de l'aluminium grâce, entre autres, à d'importants actifs durables et à faibles coûts, un solide portefeuille de projets de croissance, des usines d'alumines concurrentielles, une capacité de production d'hydroélectricité et une technologie d'électrolyse de pointe.

Rio Tinto Alcan compte 73 000 employés répartis dans 61 pays et régions dans le monde entier.

Consultants

Pour réaliser le projet de construction de l'Usine AP50 Jonquière, Rio Tinto Alcan travaille avec le consortium SLH (ou SNC-Lavalin / Hatch) en ce qui concerne l'ingénierie et avec SNC-Lavalin Environnement pour la réalisation de l'étude d'impact environnemental.

Hatch

Chef de file mondial, Hatch offre des services-conseils en ingénierie des procédés, technologies, approvisionnement, gestion de projets et de construction aux secteurs des mines et métaux, de l'énergie et des infrastructures. Hatch est présent au Québec depuis 50 ans et son réseau de plus de 7400 professionnels, répartis dans 80 bureaux autour du globe, a réalisé des projets dans plus de 150 pays.

SNC-Lavalin

SNC-Lavalin est l'un des plus importants groupes de sociétés d'ingénierie et de construction au monde et un acteur majeur en matière de propriété d'infrastructures et de services d'exploitation et d'entretien. SNC-Lavalin a des bureaux dans tout le Canada et dans 34 autres pays et des projets sont actuellement en cours dans une centaine de pays.

3. Titre du projet

Projet Usine AP50 du Complexe Jonquière

4. Objectifs et justification du projet

Mentionner les principaux objectifs poursuivis et faire ressortir les raisons motivant la réalisation du projet.

À la fin de l'année 2006, Rio Tinto Alcan a annoncé un programme d'investissement de 2,1 milliards de dollars canadiens échelonné sur les dix prochaines années dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, comprenant notamment la construction d'une usine pilote utilisant la technologie AP50 développée par Rio Tinto Alcan et l'ajout de capacité de production d'aluminium primaire au Complexe Jonquière.

Avec ce programme, Rio Tinto Alcan désire poursuivre le remplacement de ses usines de plus vieille technologie et continuer sa croissance en demeurant un chef de file en développement de technologie d'électrolyse et en matière de performance environnementale. Le Québec, plus précisément le Complexe Jonquière, est ainsi appelé à devenir le centre mondial du développement à l'échelle préindustrielle de la technologie AP50.

Le présent Avis de projet vise les phases 2 et 3 de l'usine AP50 du Complexe Jonquière.

Le projet Usine AP50 du Complexe Jonquière comprend trois phases :

Phase 1 : L'usine pilote AP50 environ 60 000 tonnes

La Phase 1 de l'usine d'AP50, soit l'usine pilote, prévoit une capacité de production d'environ 60 000 tonnes métriques par année d'aluminium de première fusion en ayant comme source d'énergie exclusive l'hydroélectricité. Elle comportera 44 cuves d'électrolyse ainsi que certains services connexes. La mission de cette usine pilote sera de poursuivre le développement de la technologie AP50 à l'échelle préindustrielle pour les vingt prochaines années. Le Québec deviendra alors le centre mondial du développement, à l'échelle préindustrielle, de la technologie d'électrolyse AP50 développée exclusivement par Rio Tinto Alcan. Pour quelques aspects de la production et de l'exploitation de cette usine-pilote, certaines installations et infrastructures déjà existantes de l'usine Arvida seront utilisées, tel que mentionné dans le présent document. La construction de cette première phase du projet a déjà été autorisée via l'émission d'un certificat d'autorisation sous l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* émis le 21 janvier 2008, cette dite phase pilote étant soustraite à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (art. 31.1 et suivants LQE).

Les travaux préparatoires à la construction de l'usine pilote AP50 (Phase 1- environ 60 000 tonnes) ont débuté en mars 2007.

Phase 2 : Ajout d'environ 150 000 tonnes de capacité de production

La Phase 2 permettra d'augmenter la capacité de production de l'usine AP50 au Complexe Jonquière à 210 000 tonnes par année en ajoutant 150 000 tonnes additionnelles à la capacité de production de l'usine pilote AP50. Cette 2^e phase de démonstration de la technologie AP50 consolidera la vocation de centre mondial de recherche et développement du Complexe Jonquière. À cette étape, des installations connexes de production d'anodes et de coulée seront ajoutées pour compléter les installations existantes sur le site du Complexe Jonquière.

Phase 3 : Ajout de 210 000 tonnes de capacité de production

La Phase 3 portera la production de l'usine AP50 au Complexe Jonquière à 420 000 tonnes avec l'ajout d'une capacité de production d'environ 210 000 tonnes.

À ce stade, les installations de coulée et d'anodes installées à la Phase 2 du projet seront modifiées pour hausser leur capacité à celles requises pour la Phase 3. Un centre de brasquage/débrasquage sera aussi construit.

L'ensemble des trois phases AP50 assurera la pérennité du Complexe Jonquière en y implantant une usine moderne d'électrolyse d'une capacité de production similaire à celle qui y était antérieurement, soit environ 420 000 tonnes par année, mais avec une technologie plus efficace, plus moderne et plus propre.

Souignons qu'en mai 2008, Rio Tinto Alcan a annoncé l'accélération des études de pré faisabilité des Phases 2 (environ 150 000 tonnes) et 3 (environ 210 000 tonnes) respectivement, portant ainsi à environ 420 000 tonnes la capacité de production totale anticipée de l'usine AP50 au Complexe Jonquière.

5. Emplacement du projet

Mentionner l'emplacement ou les emplacements où le projet est susceptible de se réaliser et inscrire, si connus, les numéros cadastraux (en termes de lot, rang, canton et municipalités). Préciser la Municipalité Régionale de Comté. Ajouter en annexe une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet.

L'emplacement retenu pour la construction de la nouvelle usine pilote d'électrolyse est situé à Ville de Saguenay, arrondissement Jonquière, sur l'emplacement de l'ancien Centre d'Électrolyse Est (CEE) à l'intérieur du Complexe Jonquière de Rio Tinto Alcan (voir aperçu préliminaire du projet à l'Annexe 1) dans une zone industrielle. Le terrain à aménager est situé sur le lot # 2 288 990, du cadastre du Québec.

L'emplacement du bâtiment d'électrolyse est délimité à sa Phase 3 approximativement par les rues Hall du côté sud, Webb du côté ouest, Johnston du côté nord et Parkes du côté est. Une délimitation physique des lieux sera aménagée durant la construction à l'aide de barrières de confinement et un contrôle des accès est également prévu. L'usine AP50 s'étendra à sa Phase 3, le cas échéant, sur la totalité de l'emplacement actuel du Centre d'Électrolyse Ouest (CEO) de l'usine Arvida.

6. Propriété des terrains

Indiquer, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue. Fournir ces renseignements sur une carte si possible.

Le projet prévu est localisé sur des terrains qui sont la propriété de Rio Tinto Alcan.

7. Description du projet et de ses variantes

Pour chacune des phases (aménagement, construction et exploitation), décrire les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, incluant les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.). Décrire sommairement les modalités d'exécution, les technologies utilisées, les équipements requis, les matières premières et matériaux utilisés, etc. Ajouter en annexe tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).

Le projet pourra utiliser les infrastructures déjà existantes, dont :

- Le chemin de fer;
- Les routes d'accès;
- Le réseau d'aqueduc du Complexe Jonquière;
- Le réseau de gaz naturel;
- Le réseau de vapeur;
- Le réseau de transport d'énergie;
- Certaines parties du réseau d'égout pluvial;
- Le réseau d'égout sanitaire déjà relié à celui de la municipalité;
- Certaines sections de bâtisses existantes;
- Le centre de coulée 45;
- Certains silos pour stockage de matières premières ;
- L'usine de traitement de la brasque; et
- Le port pour le transport des matières premières et des produits finis.

Notez que la sous-station électrique aura déjà été installée dans le cadre de la Phase 1, tout comme les 44 cuves d'électrolyse, pour une capacité d'environ 60 000 tonnes par année, de même qu'un centre de scellement d'anodes, un carrousel de coulée en gueuses et un nettoyeur de creusets.

Selon l'état d'avancement actuel des travaux d'ingénierie, on prévoit les principales phases subséquentes de réalisation des travaux comme suit :

Dans la Phase 2 du projet, l'ajout de cuves d'électrolyse d'environ 150 000 tonnes portera la capacité de production AP50 du Complexe Jonquière à environ 210 000 tonnes par année. Des installations connexes de production d'anodes seront ajoutées pour compléter les installations existantes sur le site du Complexe Jonquière.

Dans la Phase 3 du projet AP50, la capacité de production sera haussée à environ 420 000 tonnes par année en prolongeant les halls existants de la Phase 1 et de la Phase 2. Les installations de coulée et d'anodes installées à la Phase 2 du projet seront modifiées pour hausser leur capacité à celles requises pour la Phase 3. Finalement, un centre de brasquage/débrasquage sera aussi ajouté.

8. Composantes du milieu et principales contraintes à la réalisation du projet

Pour l'emplacement envisagé, décrire brièvement les milieux naturel et humain tels qu'ils se présentent avant la réalisation du projet, ainsi que les principales contraintes prévisibles (zonage, espace disponible, milieux sensibles, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, préoccupations majeures de la population, etc.).

Le projet intègre plusieurs aspects du développement durable, notamment :

- La consultation du public durant la période d'élaboration du projet;
- La pérennité des emplois, avec un processus de transition de la main-d'œuvre des anciennes aux nouvelles installations sur un même site;
- La réutilisation optimale des installations, des infrastructures et des terrains industriels existants;
- L'amélioration de la performance environnementale globale de Rio Tinto Alcan au Complexe Jonquière.

Selon notre analyse préliminaire, l'emplacement présente les avantages suivants :

1. Sur le plan de la protection des territoires :

- L'emplacement se situe à l'intérieur d'un site industriel et conserve sa vocation pour des activités similaires. Il évite l'empiètement sur des terrains à vocation agricole ou autre. L'emplacement est déjà desservi par des infrastructures industrielles importantes (gaz, eau, électricité, chemin de fer, route, etc.). L'usine AP50 du Complexe Jonquière profitera de la proximité de l'usine de traitement de la brasque évitant ainsi le transport de la brasque à l'extérieur du site.

2. Sur le plan de l'environnement humain et socio-économique :

- Il s'agit d'un investissement majeur qui apportera des retombées importantes pour la Ville de Saguenay, l'ensemble de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et le Québec;
- Les infrastructures seront localisées sur des terrains industriels existants et aucune acquisition de terrains résidentiels ou agricoles n'est nécessaire;
- L'emplacement du projet minimise le transport en milieu urbain;
- Le projet assure la pérennité du Complexe Jonquière et le maintien d'emplois stables et bien rémunérés;
- Le Québec sera appelé à devenir le centre mondial du développement à l'échelle préindustrielle de la technologie AP50, la technologie la plus avant-gardiste et la plus efficace en matière d'électrolyse d'aluminium.

3. Sur le plan économique pour Rio Tinto Alcan:

- En raison de la proximité des installations du Complexe Jonquière, le site minimise les coûts de construction de services connexes (eau, électricité, gaz, voies d'accès) et réduit les coûts du secteur coulée par la réutilisation du centre de coulée 45.

4. Sur le plan biophysique :

- Le site étant à l'intérieur d'un complexe industriel en opération depuis plus de 80 ans, il n'y aura pas de nouvelle perturbation du milieu biophysique. La construction n'entraînera pas de perte d'habitat pour la faune terrestre, avienne ou ayant une grande valeur écologique.
- La construction et l'exploitation de l'usine n'entraîneront pas non plus d'impacts significatifs sur la qualité de l'eau et de la faune aquatique.

9. Principaux impacts anticipés

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation du projet, décrire sommairement les principaux impacts (milieux biophysique et humain) susceptibles d'être causés par la réalisation du projet.

Émissions atmosphériques

Les principales émissions à l'atmosphère sont les matières particulaires, les fluorures, le dioxyde de soufre et le dioxyde de carbone. Cependant, la technologie AP50, plus moderne, assure des niveaux d'émissions beaucoup plus faibles que ceux de l'usine existante. Certains systèmes d'épuration sont déjà prévus dans le projet. Les impacts de ces émissions et, s'il y a lieu, les mesures d'atténuation pour les minimiser, seront présentées dans le cadre de l'étude d'impact.

Milieu physique

Les eaux sanitaires seront acheminées à l'usine de traitement de la Ville de Saguenay, arrondissement Jonquière, comme c'est le cas de l'usine actuelle.

Climat sonore

Le climat sonore sera évalué et des mesures d'atténuation sont déjà prévues dont l'utilisation d'équipements dont le niveau de bruit sera minimisé.

Impacts économiques

Un processus visant à maximiser les retombées régionales a déjà été mis en place avec le Comité de maximisation des retombées économiques régionales. L'aspect « nouvelle technologie » du projet permettra aux équipementiers de la région de développer leur expertise et leur compétitivité de façon à avoir accès au marché international des nouvelles alumineries qui achèteront cette technologie de pointe. À cet effet, Rio Tinto Alcan a mis en place un fonds d'investissement de 8 M\$ dans le but de soutenir les équipementiers du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Il est à noter que ce fonds soutiendra des projets dans le cadre du développement de la technologie AP50, mais aussi dans le cadre des autres technologies d'électrolyse existantes qui sont utilisées par les autres usines de Rio Tinto Alcan du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

10. Calendrier de réalisation du projet

Indiquer le calendrier selon les différentes phases de réalisation du projet et en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact et le déroulement de la procédure.

Les étapes et dates clés anticipées de réalisation des différentes phases du projet se présentent actuellement comme suit (ces dates étant sujettes à changement au fur et à mesure que le projet est défini) :

Phase 1

- Début des travaux de construction : mars 2008
- Date anticipée pour le démarrage et premier métal : T1-2012

Phase 2

- Date anticipée de début des travaux préparatoires : mars 2009
- Date anticipée de début des travaux de construction : selon obtention du décret
- Date anticipée de démarrage et premier métal : T4-2012

Phase 3

- L'échéancier de la Phase 3 est sujet au déroulement et à la mise en service de la Phase 2. L'échéancier concernant les scénarios de transition du Centre d'Électrolyse Ouest (CEO) et l'échéancier de la Phase 3 seront précisés ultérieurement.

11. Phases ultérieures et projets connexes

Mentionner, s'il y a lieu, les phases ultérieures du projet et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.

La capacité de production de l'usine AP50 pourrait être haussée ultérieurement sans ajout de cuves additionnelles grâce à l'optimisation des procédés, incluant l'augmentation d'ampérage de l'usine comme c'est le cas pour toutes les technologies d'électrolyse existantes.

12. Modalités de consultation du public

Mentionner, s'il y a lieu, les diverses formes de consultation publique prévues au cours de l'élaboration de l'étude d'impact.

Depuis plus d'un an, Rio Tinto Alcan a entretenu des liens constants avec la communauté en rapport avec le projet usine pilote AP50, malgré le fait que cette première phase du projet soit soustraite à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement de la LQE et du règlement applicable en cette matière. En effet, Rio Tinto Alcan a tenu le 24 octobre 2007 une séance d'information publique à laquelle ont participé 150 personnes.

D'autres rencontres se sont tenues en parallèle avec les leaders socio-politiques du milieu, les groupes environnementaux, les employés de Rio Tinto Alcan, l'Université du Québec à Chicoutimi, le Comité de maximisation des retombées économiques régionales, etc.

Un comité de bon voisinage impliquant les groupes environnementaux, la Ville de Saguenay et des représentants du voisinage de l'usine a aussi été mis en place.

Ces démarches se poursuivront dans le cadre de l'élaboration de l'étude d'impact. Des séances d'information et de consultation seront également tenues afin d'informer les groupes et publics intéressés et ainsi recueillir leurs préoccupations. Des rencontres individuelles pourront également avoir lieu.

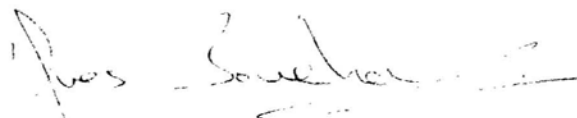
13. Remarques

Inscrire tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet et au besoin, annexer des pages supplémentaires.

Ce projet fera de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean la plate-forme mondiale de la haute technologie en matière d'électrolyse tout en permettant d'améliorer davantage les performances environnementales de Rio Tinto Alcan au Québec. Enfin il, consolidera le futur du Complexe Jonquière tout en créant de l'activité économique importante pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean et le Québec et ce, pour plusieurs années à venir.

Je certifie que tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

Signé le 2 octobre 2008


par Yves Bouchard

Directeur général Usine AP50 Jonquière et Stratégie Québec

ANNEXE 1

Aperçu préliminaire

**Projet Usine AP50
du Complexe Jonquière**

